

Concours section : EPLTHC - Examen professionnel de lieutenant h

Epreuve matière : Note administrative

N° Anonymat : JRENN181 OM Nombre de pages : 8

18,25/20

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : LT...HC.....

Recrutement : .....

Epreuve : Note.....

Spécialité : ..... Session : 2020.....

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Lieutenant hors classe Alpha  
Chef du bureau opération  
CTA - CODIS

le ... à ...

Porte à l'attention de,  
Monsieur le chef de service  
CTA - CODIS

Objet : Reflexion sur l'engagement des secours

- Références :
- Extrait du CGCT
  - Délibération du CASDIS du 12 septembre 2010
  - Jurisprudence CAA Nantes , 24 mai 2017

Dans un contexte sociétal où la désertification médicale et l'hospitalisation à domicile deviennent de plus en plus problématique, les sapeurs pompiers sont régulièrement sollicités pour des missions non urgentes comme prévues dans l'article L 1142-2 du CGCT.

Ainsi, la prise en charge répétée de ce type de sollicitation par les sois, peut perturber la capacité de réponse opérationnelle face aux urgences avérées. En atteste, l'intervention survenue sur le secteur du Cis Alpha, où le premier engin a mis 28 minutes à se présenter sur les lieux.

Dans l'objectif d'apporter des éléments de réponse et afin de présenter le dossier au prochain comité de direction (CODIR), la présente note rappelle les faits et analyse le cadre réglementaire (I), puis elle formule un plan d'action

.../16..

Concours section : EPLTHC - Examen professionnel de lieutenant h

Epreuve matière : Note administrative

N° Anonymat : JRENN181 OM Nombre de pages : 8

visant à limiter ce type de sollicitation et à améliorer la réponse en situation dégradée. (II)

## I - Synthèse et analyse d'une situation opérationnelle

Afin de pouvoir prendre en compte la problématique évoquée, il convient de rappeler les faits opérationnels (a) et de les mettre en perspective avec le cadre réglementaire (b).

### a) des faits opérationnels

Le 15 mars 2019 à 15<sup>h</sup>33, le CTA-CODIS est sollicité pour une intervention faisant état d'un homme retrouvé moyen dans une piscine, en arrêt cardiaque sur le secteur opérationnel du CIS Alpha.

L'opérateur du CTA-CODIS déclenche immédiatement une intervention à l'adresse précisée et transfère l'information au CRAA 15 pour régulation médicale, tout en gardant le requérant au téléphone pour lui délivrer des conseils sur la manière de pratiquer le massage cardiaque.

Le CIS Bravo est alors proposé par l'outil opérationnel pour réaliser cette intervention, car le VSAV Alpha est sur une autre opération pour « secours à personne ». Le VSAV Bravo se présente sur les lieux à 16<sup>h</sup>01, soit 28 minutes après la demande de secours.

Après analyse, le VSAV Alpha n'a finalement pas transporté la personne pris en charge, car il s'avère que cette mission était non urgente. De plus, cette personne sollicite régulièrement des secours pour des actions bancales qu'elle ne peut réaliser. Malgré une remontée d'information auprès de la société ~~téléalarme~~ téléalarme, la situation n'a pas évolué (voir compte rendu du chef d'agès du VSAV Alpha).

## b) de cadre réglementaire

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) dans son article L1424-2, définit les missions propres et les missions partagées réalisées par les sois ( cet article fondamental est complété par un second article L1424-42 , qui précise que le sois est tenu de procéder qu'aux seules missions de service public définies précédemment . Ainsi, toutes autres interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ses missions, ouvre droit à une participation aux frais, dans les conditions déterminées par délibération du conseil d'administration (CASOIS) .

d'analyse et

En complément, le schéma départemental de couverture des risques (SDACR) complété par le règlement opérationnel (RO), constitue le socle réglementaire des objectifs opérationnels . Documents arrêtés par l'autorité préfectorale qui fixe un délai de couverture en 20 minutes pour une intervention pour secours à personne . D'autres critères sont pris en compte suivant la nature de la mission (ex: les carences d'ambulances ne sont pas soumises à un délai ).

Ici, pour ce qui concerne le VSAV Alpha , il a été sollicité pour secours à personne et non pour une mission de carence . Il est donc en conformité avec le SDACR et le RO . D'armement du Cis Alpha laisse apparaître la possession d'un sac prompt secours . Une réflexion doit être menée quant à son utilisation opérationnelle .

Ainsi, après avoir pris connaissance de la problématique rencontrée, et analysé le cadre réglementaire , la mise en œuvre d'un plan d'actions est nécessaire afin de maintenir un niveau de couverture opérationnelle correct.

## II - Projet de plan d'actions

Pour faire face au mieux à cette problématique opérationnelle , il est possible d'envisager des actions pour limiter ce type de sollicitation (a), complétées par des mesures afin d'améliorer la réponse en situation dégradée (b).

### a) Actions pour limiter ce type de sollicitation

Dans un premier temps, il serait intéressant de créer un comité de pilotage (copil), pour développer et assurer le suivi de cette problématique majeure au plan départemental. Ce copil, piloté par un officer référent, aurait pour objectif la remontée d'information et la mise en œuvre des différentes actions validées.

De plus, profiter des révisions du SDACR et du RQ, permettrait de travailler et de revoir les délais d'intervention. En effet, seul les carens d'ambulances ne sont pas assujettis à des objectifs de délais, une réflexion sur les appels télésurveillance est à mener dans ce sens.

Il serait également intéressant de profiter de la réunion du comité de suivi de la convention signée entre le SAQU-SAP, pour initier une révision et une mise à jour dans le sens de la meilleure régulation médicale. Un travail de fond doit également être réalisé pour améliorer la régulation et la prise en charge des appels sur la plateforme 18. Une plateforme commune 15-18 permettrait une proximité et un travail de coordination de meilleure qualité.

Il est intéressant de réviser la note de service n° 2008-23 concernant la réponse aux sollicitations à caractère social répétées. Dans le cas du CIS Alpha cette dernière n'a pas été utilisée. Un groupe de travail pluridisciplinaire pourrait être créé pour définir quel axe doit être amélioré.

Interroger les élus territoriaux sur leur rôle dans l'action sociale de proximité. Par le biais du conseil d'administration du sois (CAsois), une note pourrait être adressée aux élus municipaux disposant de CCAS et de CIAS sur la prise en charge de victime régulière nécessitant un accompagnement social. De plus, le conseil départemental, chef de file de l'action sociale, doit jouer un véritable rôle dans la mise en œuvre d'une politique publique d'accompagnement.

Dernièrement, la révision de la délibération du CAsois du 12 septembre 2019, concernant la tarification des interventions payantes est nécessaire. En effet, en se basant sur la jurisprudence de CAA Nante, les interventions pour déclencher un alarme de téléassistance ne sont pas des missions de service public. Il s'agit ainsi de prestations facturables.

Concours section : EPLTHC - Examen professionnel de lieutenant h

Epreuve matière : Note administrative

N° Anonymat : JRENN181 OM Nombre de pages : 8

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : LT... HC

Recrutement :

Epreuve : Note

Spécialité :

Session : 2020

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

## b) Mesures pour améliorer la réponse en situation dégradée

Afin d'améliorer la couverture opérationnelle, des actions ciblées au sein du groupement opérationnel pourraient être menées. Analyse du plan de déploiement, armement des Cis, train de départ sont autant de piste à développer pour affiner la réponse opérationnelle. Pour ce qui concerne le Cis Alpha, il est le seul Cis sur une zone territoriale grande avec 1 VSAV. Une réflexion sur la dotation d'un 2 VSAV pourrait être menée.

Par ailleurs, chaque Cis est doté d'un sac prompt secours. Il serait envisageable de les déclarer sur la console d'alerte, comme un engin, afin de pouvoir les engager sur une demande de secours en coopérance avec 2 sapeurs pompiers et 1 VL. Il est recommandé de réaliser des phases de Test sur certains Cis avant déploiement départemental. Le Cis Alpha pourrait être un Cis test.

En complément, une analyse au niveau du CTA-codis et des chefs de salle est préconisée. En effet, il est envisageable de former nos référents sur la couverture des zones blanches. Recouvrir ces zones par des VSAV d'autres Cis sans impacter trop fortement la réponse est une piste à développer. Un lien également entre groupement voire entre Sdis, par le biais de convention opérationnelle, permet de mieux couvrir certaines zones de territoire éloignées.

Enfin, l'ensemble de ces mesures et actions doivent recevoir la validation préalable du CODIR. Une étude sur leurs impacts financiers et organisationnels doit être menée pour une meilleure transparence.

Concours section : EPLTHC - Examen professionnel de lieutenant h

Epreuve matière : Note administrative

N° Anonymat : **JRENN181 OM** Nombre de pages : 8

Pour conclure, face à cette problématique opérationnelle, le service d'incendie et de secours doit définir les missions prioritaires et les moyens qu'il est capable de mettre en œuvre sur son territoire.

Differentes actions peuvent rapidement être mises en œuvre, tout en ayant un coût financier acceptable pour l'établissement.

Tout l'enjeu de demain sera également de pouvoir trouver la ressource humaine nécessaire pour assurer prioritairement les missions urgentes.

..... / .....

..... / .....